

Procédures contentieuses devant les juridictions administratives

OBJECTIFS

- Connaître la compétence des juridictions administratives
- Appréhender les procédures précontentieuses
- Comprendre les principes de la procédure administrative contentieuse
- Maîtriser les étapes d'avancement d'un procès
- Répertorier les différents moyens invoqués
- Mesurer l'impact d'une décision de justice administrative

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Mise à niveau théorique du déroulement de la procédure contentieuse
- Exemples pratiques
- Échanges d'expériences
- Apports techniques du formateur

PUBLIC

Toute personne morale de droit public possédant déjà quelques connaissances du domaine, le stage visant autant à effectuer une mise à niveau qu'une première approche du sujet

DATES : 8-9 MARS 2010

DURÉE : 2 jours

TARIF : 990 euros HT

PROGRAMME

Présentation des juridictions administratives

- Les tribunaux et les Cours
- Les ressorts de chacun

Les phases précontentieuses

- Qu'est-ce qu'un recours administratif ?
- L'utilité du recours pré-contentieux
- Les recours administratifs préalable obligatoires (RAPO)

La compétence des juridictions

- La compétence matérielle
- La compétence territoriale

La recevabilité des recours

- Les conditions relatives à l'acte
- Les conditions relatives au recours
- Les conditions différentes du REP et du recours en plein contentieux

Les référés

- Quand utiliser un référé ?
- Les différents référés
- Les conditions de mise en œuvre
- La procédure des référés

Les différentes phases de la procédure classique

- L'ouverture de l'instance
- La gestion du temps
- L'appel

Les moyens utilisés dans le contentieux de l'annulation

- Les moyens de légalité externe
- Les moyens de légalité interne
- Stratégie d'utilisation

Le contentieux de la réparation

- Les moyens spécifiques
- Les expertises

Les effets de l'annulation contentieuse

- La disparition rétroactive
- Le cas particulier de la jurisprudence «association AC!»
- La possibilité de reprendre l'acte

Les conséquences d'une action en responsabilité

- L'indemnisation
- La recherche de l'exonération
- Les actions récursoires

Les pouvoirs du juge administratif

- L'injonction
- L'astreinte